

**SUIVI DES COMPTES D'ÉCARTS RELATIFS AUX  
PROJETS MAJEURS**



## 1 COMPTE D'ÉCARTS RELATIF AU PROJET LAD

- 1 Dans sa décision D-2010-078<sup>1</sup>, la Régie a autorisé le Distributeur à créer un compte  
 2 d'écart hors base de tarification, portant intérêts, afin d'y comptabiliser tous les coûts  
 3 afférents à la réalisation des travaux préparatoires au projet LAD. Ces coûts se sont  
 4 élevés à 2,0 M\$ en 2010 et 1,7 M\$ en 2011<sup>2</sup>.
- 5 Par ailleurs, la décision D-2012-127<sup>3</sup> a autorisé la comptabilisation des coûts 2012 liés à  
 6 la Phase 1 à même le compte d'écart créé par la décision D-2010-078. Ces coûts se  
 7 sont élevés à 9,6 M\$<sup>4</sup>
- 8 Ainsi, les coûts du projet comptabilisés au compte d'écart de 2010 à 2012 additionnés  
 9 des intérêts ont été versés aux revenus requis de 2013. Le tableau suivant présente le  
 10 suivi du compte pour l'année 2013.

**TABLEAU 1**  
**SUIVI DU COMPTE D'ÉCARTS RELATIF AU PROJET LAD - TRAVAUX PRÉPARATOIRES ET**  
**PHASE 1 DU 31 DÉCEMBRE 2012 AU 31 DÉCEMBRE 2013 (M\$)**

Hors base de tarification	Charges d'exploitation	Intérêts	Autres charges	Revenus autres que ventes d'électricité <sup>(1)</sup>	Solde du compte
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	<b>8,8</b>	<b>0,7</b>	<b>4,8</b>	<b>(0,3)</b>	<b>14,0</b>
<b>Opérations en 2013</b>					
Versé aux revenus requis	<b>(8,8)</b>	<b>(0,7)</b>	<b>(4,8)</b>	<b>0,3</b>	<b>(14,0)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

<sup>(1)</sup> Comptabilisé dans le compte d'écart aux charges d'exploitation.

<sup>1</sup> D-2010-078, page 10

<sup>2</sup> R-3814-2012, HQD-8, document 7, page 18

<sup>3</sup> D-2012-127, page 122

<sup>4</sup> Rapport annuel 2012, HQD-4, document 3.3, page 4